

DECISION DU MAIRE

Signature d'un contrat de coproduction avec LA COMPAGNIE BOREALE

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 64-2022 du 19 septembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n° 97-2022 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième Maire-adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE de signer un contrat de coproduction avec La compagnie BOREALE domiciliée Hôtel de Ville Place Barette 27200 VERNON pour une coproduction sur la création du spectacle « j'habite un ciel sans nuages » pour un montant de 5.275 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 14 décembre 2022

Pour le Maire et par délégation,



Publié le 19/12/2022

Julien TIMON
Troisième Maire-adjoint en charge
De la culture et du patrimoine

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221214-231-AU
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022